MAIRIE DE CHEVINAY

22

CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°22 / 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise **SUEZ**, domiciliée à RILLIEUX-LA-PAPE (Rhône), 917 chemin Pierre Drevet, représentée par Madame Valérie VALET, le 31 octobre 2023,

Considérant que l'entreprise **SUEZ** va procéder à une remise en état d'une vanne de vidange, route du Martinet à CHEVINAY, **le 6 novembre 2023**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **le 6 novembre 2023.**
- **AUTORISE** l'entreprise **SUEZ** à mettre en place un chantier avec circulation alternée au niveau de La route du Martinet à CHEVINAY.
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat dans le département.
- Ampliation sera adressé à :
  - L'entreprise susdite,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **SUEZ** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 3 novembre 2023

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Christian DERBOUL

MAIRIE DE CHEVINAY
69 - Rhône